



Assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Banque CIBC

Jeudi 7 avril 2022

Pour protéger la santé et le bien-être de nos participants dans le contexte en constante évolution de la pandémie de COVID-19, la Banque Canadienne Impériale de Commerce a tenu sa cent cinquante-cinquième assemblée annuelle des actionnaires de manière virtuelle.

L'assemblée a eu lieu le 7 avril 2022, à 10 h 30 (heure avancée de l'Est), par webdiffusion en direct. Les actionnaires et les fondés de pouvoir ont également pu écouter, voter et poser des questions lors de la webdiffusion ou poser des questions par téléphone.

Nicole Murphy, première consultante, Efficacité de l'entreprise, Campagnes et initiatives nationales, fait la reconnaissance des terres pour marquer le début de l'assemblée.

Kate Stevenson, présidente du conseil, préside l'assemblée. La présidente du conseil indique qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été remis aux actionnaires et que le quorum a été atteint. Elle déclare l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires dûment constituée. La présidente souhaite la bienvenue aux actionnaires, aux fondés de pouvoir et aux invités à l'assemblée.

La présidente du conseil présente ses collègues : M. Victor Dodig, président et chef de la direction, et M^{me} Michelle Caturay, première vice-présidente, avocate générale associée et secrétaire générale, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

M^{me} Caturay explique comment les actionnaires et fondés de pouvoir peuvent voter, poser des questions ou soumettre des commentaires pendant l'assemblée.

La présidente du conseil désigne M^{me} Jennifer Andersen et M^{me} Pat Lee, de la Compagnie Trust TSX, agent des transferts d'actions de la Banque CIBC, pour agir à titre de scrutatrices de l'assemblée.

Présentation des états financiers annuels et du rapport des auditeurs

La présidente du conseil présente à l'assemblée les états financiers annuels et le rapport des auditeurs de la Banque CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, qui ont été postés le 3 mars 2022 aux actionnaires inscrits et aux actionnaires non inscrits qui en ont fait la demande. La secrétaire confirme qu'il n'y a pas eu de commentaires ou de questions sur les états financiers.

Observations du président et chef de la direction

M. Dodig prend la parole. Le texte complet des observations de M. Dodig peut être consulté à la section des Relations avec les investisseurs sur le site cibc.com/francais.

La présidente du conseil remercie le chef de la direction pour sa direction éclairée ainsi tous les membres de l'équipe de la Banque CIBC pour leur contribution au dialogue avec les parties prenantes de la Banque CIBC, le solide rendement financier de l'entreprise et leur dévouement à la création d'un futur inclusif et durable.

Élection des administrateurs

La présidente du conseil souligne le travail de M. Patrick D. Daniel, qui ne se représente pas à la réélection au conseil d'administration, puisqu'il a atteint la durée maximale de son mandat, soit 15 ans. La présidente du conseil remercie M. Daniel pour son apport au conseil et son dévouement envers la Banque CIBC.

La présidente du conseil fait savoir que le conseil a fixé à 14 le nombre d'administrateurs qui seront élus. Les 14 candidats désignés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2022 sont les suivants : Ammar Aljoundi, Charles J.G. Brindamour, Nanci E. Caldwell, Michelle L. Collins, Luc Desjardins, Victor G. Dodig, Kevin J. Kelly, Christine E. Larsen, Nicholas D. Le Pan, Mary Lou Maher, Jane L. Peverett, Katharine B. Stevenson, Martine Turcotte et Barry L. Zubrow.

Michelle Caturay propose et appuie la candidature au poste d'administrateur de la Banque CIBC de chacune des 14 personnes désignées dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2022, jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé, selon le premier de ces événements.

La présidente du conseil déclare la clôture des mises en candidature. La secrétaire confirme qu'il n'y a pas eu de commentaires ou de questions sur l'élection des administrateurs. La présidente demande ensuite de passer au vote.

Nomination des auditeurs

La présidente du conseil invite à présenter une proposition de nomination des auditeurs de la Banque CIBC. Michelle Caturay formule et appuie une proposition selon laquelle le cabinet Ernst & Young s.r.l./ S.E.N.C.R.L. sera nommé à titre d'auditeurs de la Banque CIBC jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

La secrétaire confirme qu'il n'y a pas eu de commentaires ni de questions sur la nomination des auditeurs. La présidente du conseil demande ensuite de passer au vote.

Résolution de consultation sur notre philosophie de rémunération des cadres supérieurs

La présidente du conseil présente le point suivant à l'ordre du jour, à savoir une résolution de consultation sur la philosophie de rémunération des cadres supérieurs de la Banque CIBC. La présidente du conseil fait remarquer que ce vote constitue un élément important du processus de mobilisation des actionnaires de la Banque CIBC et que le conseil examine les résultats du vote avant de prendre des décisions en matière de rémunération des cadres supérieurs.

Michelle Caturay formule et appuie une proposition selon laquelle les actionnaires acceptent la philosophie de rémunération des cadres supérieurs dont il est question dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Banque CIBC en vue de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires 2022.

La secrétaire confirme qu'il n'y a pas eu de commentaires ni de questions sur la résolution de consultation sur la philosophie de rémunération des cadres supérieurs. La présidente du conseil demande ensuite de passer au vote.

Résolution spéciale visant à modifier le règlement n° 1 pour donner effet à un fractionnement des actions ordinaires de la Banque CIBC à raison de deux pour une

La présidente du conseil présente le point suivant à l'ordre du jour, à savoir une résolution spéciale visant à modifier le règlement n° 1 pour donner effet à un fractionnement des actions ordinaires de la Banque CIBC à raison de deux pour une. La présidente explique que le conseil estime que le fractionnement d'actions pourrait améliorer la liquidité des actions ordinaires de la Banque CIBC et de son entreprise en ramenant le cours des actions ordinaires à un niveau plus accessible pour les investisseurs. La présidente fait savoir que le fractionnement d'actions en soi ne changera pas la valeur marchande totale des actions ordinaires émises et en circulation et ne modifiera pas la participation proportionnelle d'un actionnaire dans la Banque CIBC, et n'entraînera pas non plus de changement à la participation, aux droits ou aux privilèges des actionnaires.

Pour entrer en vigueur, la résolution spéciale doit être approuvée par au moins les deux tiers des voix exprimées.

Michelle Caturay formule et appuie une proposition selon laquelle les actionnaires confirment la modification au règlement n° 1, telle qu'elle a été approuvée par le conseil et qui prévoit le fractionnement des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque CIBC à raison de deux pour une, de sorte que chaque action existante deviendra deux actions, avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 13 mai 2022.

La secrétaire confirme qu'il n'y a pas eu de commentaires ni de questions sur la résolution spéciale visant à modifier le règlement n° 1 pour donner effet à un fractionnement des actions ordinaires de la Banque CIBC à raison de deux pour une. La présidente demande ensuite de passer au vote.

Résolution spéciale sur la rémunération variable des preneurs de risques significatifs au Royaume-Uni

La présidente du conseil présente le point suivant à l'ordre du jour, à savoir une résolution spéciale sur la rémunération variable des preneurs de risques significatifs au Royaume-Uni. La présidente explique que les changements à la rémunération de certains employés de la Banque CIBC travaillant au sein des entreprises de la Banque CIBC au Royaume-Uni sont proposés afin de respecter la Directive européenne sur les fonds propres réglementaires V. La présidente ajoute que les changements proposés conférerait au comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction de la Banque CIBC la souplesse nécessaire pour attribuer à ces employés des éléments de rémunération variable qui sont conformes aux principes en matière de rémunération de la Banque CIBC et qui reflètent les pratiques du marché.

Pour entrer en vigueur, la résolution spéciale doit être approuvée par au moins 66 % des voix exprimées, pourvu qu'au moins 50 % du total des droits de vote soit représenté à l'assemblée; ou 75 % des voix exprimées si moins de 50 % du total des droits de vote est représenté à l'assemblée.

Michelle Caturay formule et appuie une proposition selon laquelle à compter de l'exercice 2022, conformément à la Directive européenne sur les fonds propres réglementaires V et aux règles sur la rémunération de la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni, la Banque CIBC est autorisée à appliquer un ratio entre les composantes fixes et les composantes variables de la rémunération totale pour une personne classée comme un preneur de risques significatifs au Royaume-Uni supérieur à 1:1, pourvu que ce ratio ne dépasse pas 1:2 pour cette personne.

La secrétaire confirme qu'il n'y a pas eu de commentaires ni de questions sur la résolution spéciale sur la rémunération variable des preneurs de risques significatifs au Royaume-Uni. La présidente demande ensuite de passer au vote.

Propositions d'actionnaires

La présidente du conseil fait savoir que les actionnaires sont appelés à voter au sujet de quatre propositions d'actionnaires. La présidente explique que le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (le MÉDAC) a présenté huit propositions d'actionnaires et qu'après discussion avec la Banque CIBC, il a décidé de n'en soumettre que trois au vote. Vancity Investment Management (Vancity) a soumis une proposition d'actionnaire au vote. La présidente du conseil invite le représentant du MÉDAC, M. Willie Gagnon, à soumettre les propositions du MÉDAC. M. Gagnon remercie la présidente et présente ses remarques à l'appui des propositions du MÉDAC.

M. Gagnon soumet les propositions n° 1, n° 2 et n° 3 :

- Proposition d'actionnaire n° 1 : Société d'intérêt social : Il est proposé que la Banque analyse la possibilité de devenir une entreprise d'intérêt social et en fasse rapport aux actionnaires lors de la prochaine assemblée annuelle.
- Proposition d'actionnaire n° 2 : Vote consultatif sur la politique environnementale : Il est proposé que la Banque se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.
- Proposition d'actionnaire n° 3 : Le français, langue officielle : Il est proposé que le statut officiel du français soit inscrit formellement, par écrit, aux lettres de la Banque, statut officiel ayant notamment une portée sur la langue de travail au Québec, sur la langue aux assemblées annuelles des actionnaires et sur la langue dans les communications publiques de la Banque.

La secrétaire confirme qu'il n'y a pas eu de commentaires ni de questions sur les propositions n° 1, n° 2 et n° 3. La présidente du conseil demande ensuite de passer au vote.

La présidente du conseil invite la représentante de Vancity, M^{me} Morrigan Simpson-Marran, analyste en ESG, à soumettre la proposition de Vancity. M^{me} Simpson-Marran présente ses remarques à l'appui de la proposition de Vancity.

M^{me} Simpson-Marran soumet la proposition n° 4.

- Proposition d'actionnaire n° 4 : Ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs : Il est résolu que le conseil d'administration procède à un examen des niveaux de rémunération des membres de la haute direction en comparaison de l'ensemble du personnel et, à coût raisonnable et en omettant les renseignements confidentiels, qu'il fournisse un rapport aux actionnaires et communique au public le ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs.

La secrétaire confirme qu'il n'y a pas eu de commentaires ni de questions sur la proposition n° 4. La présidente du conseil demande ensuite de passer au vote.

La présidente du conseil invite M. Gagnon à commenter les cinq propositions du MÉDAC qui ont été retirées, portant sur : 1. la représentation formelle des employés dans la prise de décisions stratégiques; 2. les femmes gestionnaires; 3. l'économie circulaire; 4. la décarbonisation; et 5. un comité du conseil en matière environnementale et climatique. M. Gagnon présente ses remarques au sujet des propositions retirées.

La présidente du conseil remercie le MÉDAC pour sa mobilisation continue envers la Banque CIBC en matière de gouvernance.

Résultats du scrutin

La secrétaire reçoit le rapport préliminaire des scrutatrices sur les résultats du scrutin et lit le rapport des scrutatrices à l'assemblée. Les résultats du scrutin sont les suivants :

Sur l'élection des administrateurs, une majorité importante des voix exprimées à l'assemblée l'ont été en faveur de chacun des 14 candidats désignés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2022, et la moyenne des votes en faveur atteint 98,3 %, tel qu'il est précisé ci-après :

Candidats	En faveur (%)	Abstentions (%)
Ammar Aljoundi	99,53 %	0,47 %
Charles J.G. Brindamour	99,58 %	0,42 %
Nanci E. Caldwell	95,57 %	4,43 %
Michelle L. Collins	99,52 %	0,48 %
Luc Desjardins	97,88 %	2,12 %
Victor G. Dodig	99,43 %	0,57 %
Kevin J. Kelly	99,60 %	0,40 %
Christine E. Larsen	99,64 %	0,36 %
Nicholas D. Le Pan	95,35 %	4,65 %
Mary Lou Maher	99,27 %	0,73 %
Jane L. Peverett	93,86 %	6,14 %
Katharine B. Stevenson	98,84 %	1,16 %
Martine Turcotte	98,81 %	1,19 %
Barry L. Zubrow	98,74 %	1,26 %

Nomination des auditeurs

En faveur (%)	Abstentions (%)
93,0 %	7,0 %

Résolution de consultation sur notre philosophie de rémunération des cadres supérieurs

En faveur (%)	Contre (%)
95,5 %	4,5 %

Résolution spéciale visant à modifier le règlement n° 1 pour donner effet à un fractionnement des actions ordinaires de la Banque CIBC à raison de deux pour une

En faveur (%)	Contre (%)
99,8 %	0,2 %

Résolution spéciale sur la rémunération variable des preneurs de risques significatifs au Royaume-Uni

En faveur (%)	Contre (%)
98,9 %	1,1 %

Proposition n° 1 – Société d'intérêt social

En faveur (%)	Contre (%)	Abstentions
5,8 %	94,2 %	1 295 904

Proposition n° 2 – Vote consultatif sur la politique environnementale

En faveur (%)	Contre (%)	Abstentions
24,3 %	75,7 %	13 825 043

Proposition n° 3 – Le français, langue officielle

En faveur (%)	Contre (%)	Abstentions
1,0 %	99,0 %	1 049 882

Proposition n° 4 – Ratio de la rémunération du chef de la direction par rapport au salaire médian des travailleurs

En faveur (%)	Contre (%)	Abstentions
14,8 %	85,2 %	9 749 785

La présidente du conseil déclare que :

- chacun des 14 candidats proposés aux postes d'administrateurs dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2022 est élu à titre d'administrateur de la Banque CIBC jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé, selon le premier de ces événements;
- le cabinet Ernst & Young s.r.l./ S.E.N.C.R.L. est nommé à titre d'auditeurs de la Banque CIBC;
- la résolution de consultation sur notre philosophie de rémunération des cadres supérieurs est adoptée;
- la résolution spéciale visant à modifier le règlement n° 1 pour donner effet à un fractionnement des actions ordinaires de la Banque CIBC à raison de deux pour une est adoptée;
- la résolution spéciale sur la rémunération variable des preneurs de risques significatifs au Royaume-Uni est adoptée;
- les propositions d'actionnaires n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 ne sont pas adoptées.

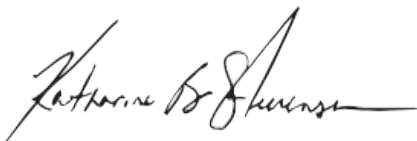
En ce qui concerne la proposition n° 2, la présidente du conseil prend acte des différentes perspectives sur la pertinence d'une résolution consultative annuelle sur les questions climatiques. La présidente du conseil fait savoir que l'opinion des investisseurs est importante pour la Banque CIBC et que celle-ci demeure engagée à assurer un dialogue continu avec ses actionnaires au sujet du plan de transition climatique de la Banque CIBC, qui constitue un aspect essentiel de sa stratégie.

La présidente du conseil remercie les actionnaires d'avoir pris le temps de voter et indique que les résultats finaux du scrutin seront disponibles après l'assemblée.

Période de commentaires

La secrétaire lit les questions et les commentaires reçus avant ou pendant l'assemblée. La présidente du conseil, le chef de la direction et le chef des services financiers répondent aux questions.

Puisqu'il n'y a plus d'autres questions, la présidente du conseil lève la séance.



Président du conseil



Secrétaire générale